

Bonjour,

Je m'appelle Sabine Particelli, je travaille en Caisse d'Épargne depuis plus de 25 ans et ces 10 dernières années j'étais détachée à temps plein sur le poste de Secrétaire du Comité d'Entreprise de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne qui comptait plus de 2000 salariés. Durant cette période, j'ai exercé différents autres mandats, notamment membre du Comité de Groupe, mais aussi Représentant du salarié en conseil de discipline national, également membre du CHSCT.

C'est ce dernier mandat qui m'a révélé le fil rouge de mon engagement en qualité de représentant du personnel. Ce qui m'anime, c'est « l'homme » au travail : Que dit-il ? Que vit-il ? Quelles sont ses conditions de travail ? ...

C'est donc presque de manière instinctive que, lorsque deux suicides se sont produits parmi les salariés de l'entreprise, j'ai voulu être acteur au sein des délégations d'enquête qui ont été mises en place après ces actes dramatiques.

En réalité, il y a eu plus que 2 suicides de collègues sur la période, mais ce sont les seuls pour lesquels l'entreprise n'a pas été en mesure de se dégager de ses responsabilités. Il est vrai que dans le premier cas notre collègue a laissé des courriers et dans l'autre il s'est suicidé dans les locaux du siège de l'entreprise.

Le 27 juillet 2012, je reçois un appel m'annonçant que Caroline, directrice d'agence, s'est donnée la mort par pendaison lente à son domicile en laissant deux courriers. Elle était âgée de 42 ans et était maman de deux enfants de 5 et 7 ans. Le premier courrier était adressé à sa famille, le second à un responsable syndical UNSA. Elle nous demandait, en tant qu'organisation syndicale, d'aider son mari dans les démarches auprès de notre institut de prévoyance et de le soutenir pour faire reconnaître son acte comme maladie professionnelle. Elle expliquait clairement que le benchmark l'avait détruite. Elle devait conserver la première place dans le classement de toutes les agences. Cela l'avait conduite en état d'épuisement professionnel. Un cabinet extérieur a alors été désigné pour diriger l'enquête. Ledit cabinet s'appuyait sur une méthodologie où des représentants de l'employeur et les représentants du personnel travaillaient avec lui.

Le second suicide a eu lieu en janvier 2016, Laurent, Directeur de la comptabilité, met fin à ses jours par pendaison dans les toilettes de l'entreprise. Il était âgé de 50 ans, marié et père de 3 enfants, le dernier âgé de 7 ans.

Le CHSCT, très vite convoqué, votait alors la mise en place d'une délégation d'enquête paritaire s'appuyant sur la démarche proposée par l'INRS.

Laurent, Directeur de la comptabilité, avait été recruté en 2008 dans le cadre d'une fusion précédente. Il rencontrait des difficultés professionnelles dues notamment aux agissements d'un de ses subalternes qui souhaitait prendre sa place.

Face à cette situation, l'entreprise ne l'a en rien aidé, bien au contraire, puisqu'elle a recruté un nouveau Directeur comptable sans qu'il ait été informé de quoi que ce soit !

Les travaux de chacune des délégations d'enquête, organisées suivant des méthodologies différentes, ont chacune mis près d'un an pour aboutir à la présentation de leurs conclusions.

C'est donc à un véritable marathon que se sont livrés leurs membres, au rythme de 2 réunions par semaines durant des mois. Je n'y étais pas préparée, les autres non plus. D'ailleurs, ça ne fait pas partie des missions auxquelles je pensais être confrontée au début de mon engagement militant. C'est éprouvant **physiquement**.

Emotionnellement, c'est violent. Tout d'abord parce que le suicide m'a renvoyé à ma propre mort. D'ailleurs, lors de la première délégation d'enquête, le cabinet nous avait préconisé un suivi chez un psy. Je l'ai fait et cela m'a aidé à garder du discernement, à conserver la bonne distance avec les événements. Ce qui est déstabilisant également, c'est le fait de rentrer dans la tête de son collègue de manière intime, en cherchant les facteurs de risques qui ont participé à son geste suicidaire, alors qu'il n'est plus là.

Psychologiquement, cela se résume à : « tout ce que je ne voulais pas savoir de mon entreprise ». J'ai découvert que l'entreprise est prête à tout pour se protéger dans ce genre de situation. Je vais simplement vous prendre un exemple, mais il y en aurait beaucoup.

Je me souviens précisément du moment où j'ai lu le contre mémoire de l'employeur concernant le suicide de Caroline pour le TASS. J'ai ressenti une masse de 5kg tomber dans mon estomac : comment peut-on écrire qu'elle faisait des heures sup à l'agence car elle avait un amant et l'y retrouvait ? Comment oser remettre en cause l'authenticité des courriers laissés qui n'auraient pas été écrits par elle ? Comment vouloir se défendre en affirmant que sa famille comptait déjà plusieurs cas de suicide ?

Alors là, quand vous avez repris votre souffle, vous vous dites que c'est votre entreprise, votre employeur qui écrit cela. Vous avez envie de vomir et puis vous apprenez et commencez à accepter les limites, et chacun reprend petit à petit son rôle.

Ces deux expériences furent compliquées à vivre. En tant que militante, en tant qu'élue, j'ai pu me sentir fragilisée, perdue, déstabilisée à certains moments. J'éprouve un sentiment d'échec par rapport à nos missions, l'échec de la prévention de la santé au travail.

C'est aussi l'échec des plans de préconisations définis dans les rapports d'enquêtes, l'entreprise n'étant pas forcément encline à les mettre en œuvre, les ignorant parfois même de manière indécente par rapport aux victimes.

Pour moi, traverser et grandir de ces épreuves exige d'avoir un bon équilibre personnel, mais ça ne suffit pas. Me concernant, il s'est avéré indispensable et bénéfique de partager, d'échanger avec quelques personnes qui vivaient la même chose que moi, avec le même statut. C'est ce mode de supervision qui m'a permis notamment de ne pas perdre pied. J'ai aussi appris, en toute humilité, beaucoup de choses sur l'acte suicidaire.

Mais j'ai surtout pu entrevoir les limites de ce type d'exercice et mesurer les risques psychologiques auxquels sont exposés les représentants du personnel à travers une telle mission.

Je vous remercie pour votre attention.